



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**IGÉSR** INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE

**Section des rapports**

Paris, le 26 avril 2021

CW/SB  
N° 19-20 005

Affaire suivie par :  
Christian WASSENBERG

Tél : 01 55 55 30 88  
Mél : [christian.wassenberg@igesr.gouv.fr](mailto:christian.wassenberg@igesr.gouv.fr)

Site Descartes  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les IA-DASEN

**Objet : rapport n° 2021-013** « L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté »

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport cité en objet, établi par la mission d'inspection générale conduite par Mme Catherine Mottet, M. Federico Berera et pilotée par M. Christian Wassenberg, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche.

En se basant sur les réponses à un questionnaire exhaustif envoyé à tous les IA-DASEN, tout comme sur les entretiens menés avec les cadres et personnels œuvrant dans une quinzaine de départements et les éléments recueillis auprès de l'administration centrale et d'autres interlocuteurs experts, la mission dresse un état des lieux documenté lui permettant de suggérer des pistes d'évolution souhaitable incluant le RASED dans un périmètre plus large d'action dédiée à l'aide aux élèves vulnérables. Tout en relevant le réel engagement de la très grande majorité des membres des RASED ainsi que la reconnaissance de leurs collègues en charge de classe et des parents d'élèves, la mission est amenée à pointer des pratiques qui ont peu évolué malgré les changements importants intervenus dans le paysage éducatif, pédagogique et didactique du premier degré au cours des dernières années. Face à l'inquiétude des membres des RASED de voir leur dispositif disparaître à terme, l'institution n'a pas su, depuis la parution de la circulaire du 8 août 2014 – pourtant porteuse de perspectives intéressantes pour les RASED – impulser un pilotage explicite de ce dispositif lui permettant d'intégrer dans son organisation et son fonctionnement les attendus d'une stratégie d'aide aux élèves en difficulté plus experte et partagée avec d'autres acteurs, telle qu'elle est instaurée au travers des pôles ressources des circonscriptions par exemple.

La mesure de la valeur ajoutée apportée par les RASED quant aux acquis des élèves reste un angle mort. Peu outillée et portée par l'institution, cette recherche de caractérisation des effets de l'aide prodiguée se limite à des initiatives locales.

Les préconisations formulées par la mission s'articulent autour de trois axes dédiés respectivement :

- au pilotage rénové à installer à tous les échelons du système ;
- aux inflexions à apporter au fonctionnement et à l'accompagnement des RASED pour leur permettre une intégration plus efficiente à des stratégies d'aide au plus près des besoins de l'ensemble des élèves vulnérables ;
- au renforcement de la formation continue de tous les enseignants en charge de classe afin qu'ils puissent assurer avec davantage d'efficacité la première responsabilité qui leur incombe en matière d'accompagnement de la difficulté scolaire dans leur classe et, partant, mieux apprécier l'opportunité d'une demande d'aide extérieure.

Quelques organisations syndicales ont souhaité apporter une contribution écrite à cette enquête. Elles soulignent unanimement une insuffisance de moyens. Si la mission ne demande pas un abondement de moyens spécifiques aux RASED, elle attire l'attention sur la nécessité de pourvoir les postes vacants – parfois nombreux dans certains départements – en personnel spécialisé ou en cours de formation plutôt que de les confier à des personnels autres et prendre le risque de rendre plus difficile encore l'identification des besoins et apports d'une intervention spécialisée auprès des élèves éprouvant des difficultés qui résistent à l'action du maître de la classe.

*Pour le ministre et par délégation,  
la cheffe de l'inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*



Caroline PASCAL